



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023

L'an 2023, le 20 mars à 19:00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 14/03/2023.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, Mme BRIER Angélique, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAU Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice

Excusé : M. BASSAC Benoît

Absents ayant donné procuration : M. BATONNET Jean-Luc à M. VALENTIN Patrice, M. GRUAT Cyrille à M. LAURENT Cyril, Mme LEROY Brigitte à M. DUPONT Thierry

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BENOIST Jean-Louis, M. MARTIN Bruno, Mme ROYER Patricia

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DUPONT Thierry

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	22	25

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20 février 2023.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	22	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de la plateforme Marne Pays de Brie et Champagne

M. Serge GALLOIS présente la plateforme qui fait partie des quatre plateformes du Département. Ici, il s'agit de celle du Sud-Ouest.

Le réseau national aide les entrepreneurs en leur accordant des prêts d'honneur à hauteur de 25000€ maximum à taux 0 pendant une durée de 5 ans (cela représente un capital pour les banques).

Parmi les entrepreneurs, beaucoup qui possédaient des résidences secondaires se sont finalement installés.

Mme Sandra GERRY a réalisé un gros travail pour aller vers les entrepreneurs et mieux les faire connaître : l'année 2023 est très optimiste.

Mme GERRY présente le Powerpoint : l'objectif est d'accompagner, de faire de l'accueil de proximité, d'informer et d'orienter. La faisabilité économique sera étudiée en interne puis présentée au comité d'agrément à l'issue.

Depuis 2019, la BPI (*Banque publique d'investissement*) a repris la compétence création.

Tout ceci représente des fonds qui entrent sur le territoire.

En 2022, la communication a été renforcée.

Les problèmes de ressources créent un effet ciseaux : les subventions baissent alors que le nombre de dossiers augmente.

La CCI (*Chambre du commerce et d'industrie*) et la Chambre des métiers n'assurent plus de permanence depuis 10 ans mais il est possible d'aller les voir à Reims ou à Châlons-en-Champagne.

La plateforme suit les porteurs de projets, aide à la constitution des dossiers et met en place des accompagnements financiers.

Elle souhaiterait fonctionner 16h par semaine contre 12 aujourd'hui.

Le budget de la plateforme connaît un déficit de 11 179€. Actuellement, les communautés de communes participent à hauteur de 0,35€ par habitant. Il permet cependant de tenir jusqu'au mois de juin 2023.

4 solutions sont à étudier :

- ✓ coopération avec la plateforme d'Épernay ;
- ✓ recherche de nouveaux partenaires avec des entreprises locales (par exemple : Axon) ;
- ✓ sollicitation des collectivités locales ;

- ✓ dissolution de la plateforme.

M. Patrice VALENTIN, maire de la commune d'Esternay, rappelle l'intérêt de cette plateforme et l'atout qu'elle représente pour notre territoire.

Monsieur le Président reprend les enjeux et le rôle essentiel de la plateforme. On ne veut pas qu'elle disparaisse et les autres EPCI ont l'air de partager ce point de vue. On doublerait notre participation.

M. VALENTIN explique que la plateforme accompagne les industries depuis 20 ans et interroge sur le fait d'avoir une personne dans chacune des 3 EPCI. On a eu beaucoup de bénévolat

La création d'entreprise présente un grand nombre de difficultés. Il ne faut pas négliger l'état de fragilité dans lequel se trouve un entrepreneur même lorsque son idée est remarquable.

La méthode depuis Mme Sarah GERRY est beaucoup plus proactive, il est nécessaire d'aller au-devant des entrepreneurs pour participer à l'attractivité de notre territoire. C'est un atout certain.

Monsieur le Président ne souhaite pas que la plateforme disparaisse. Selon lui, c'est une structure dont on ne peut se passer. L'effort n'est pas insurmontable : la CCBC et la CCSM y sont également favorables.

On ne veut pas forcer la main mais ce serait une erreur de ne pas intervenir.

La question sur la provenance des fonds versés est soulevée : ceux-ci proviennent de fonds de prêt, de la Banque des territoires, du conseil départemental ou de la région.

Les cotisations ne financent pas ça.

80% des projets aboutissent avec succès.

Depuis l'année dernière, les porteurs prennent une assurance obligatoire qui couvre environ 60 à 70% de leurs projets.

À l'unanimité, le bureau communautaire se prononce favorablement à l'augmentation de la cotisation de la CCSSOM passant ainsi de 0,35€ à 0,70€ par habitant.

Budgets 2023

M. Nicolas COUTENCEAU, vice-président en charge des finances, de la politique de l'eau et de la GEMAPI, présente les budgets 2023.

Il annonce la création d'un budget annexe ordures ménagères, à périmètre constant pour le moment mais il faudra amorcer pour payer l'investissement.

M. Thierry DUPONT, vice-président en charge du développement durable, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, précise qu'en 2024 on aura le nouveau marché et qu'il ne faut pas se passer de cet excédent qui de toute façon vient exclusivement du service déchets ménagers.

Sur la fiscalité, nous avons un peu moins que prévu.

Concernant la facture d'énergie, il va sans doute falloir compter 2 ans à cause du contrat qui nous lie au SIEM.

Monsieur le Président informe que la société ELIOR, le fournisseur de repas, demande 6% à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le sujet de la GEMAPI est évoqué ; elle est en hausse. Monsieur le Président va rencontrer le SDDEA car nous n'avons pas de visions.

Pour M. Jean-Christophe LEGLANTIER, maire de la commune de Saudoy, c'est un fait inquiétant car derrière les études se profilent des montants colossaux.

Il est précisé que nous aurons sans doute des subventions du nouveau fonds vert (environ 68 000€ sur nos programmes développement durable tel que les LEDS, les chaudières ou l'étude photovoltaïque.

M. VALENTIN souhaiterait que les bâtiments communaux soient intégrés dans l'étude.

Il demande aussi les travaux sur le centre de secours d'Esternay.

Un point est fait sur le budget annexe assainissement. De nombreux investissements sont à venir.

Si le projet de la commune de Gaye aboutit et en fonction de l'évolution des consommations, il faudra probablement revoir l'évolution des tarifs à la hausse.

Concernant la commune de Sézanne, le budget assainissement est compris dans des enveloppes de renouvellement de 500 000€ par an.

M. COUTENCEAU précise que nous avons mis un recours à l'emprunt de 1M€ (nous avons budgété 2,5M€ l'an dernier et nous avons fait 1M€, c'est donc moins que le solde).

Il faut faire l'emprunt très vite après le vote du budget.

Sont évoquées les possibilités d'emprunt de la BDT mais cela semble variable. Le fait que l'emprunt soit indexé sur l'inflation, cette probabilité est à éviter.

M. VALENTIN demande à nouveau si nous augmentons les redevances ou si nous sommes toujours dans l'épure de la seule harmonisation.

Selon M. COUTENCEAU il faudrait penser à augmenter.

D'après Monsieur le Président, il faudrait être attentifs à cela surtout en menant le projet sur la commune de Gaye.

M. Cédric AUBIN, directeur technique, suggère de prendre en compte l'évolution des consommations qui diminuent.

M. COUTENCEAU précise que l'on a prévu des enveloppes sur créances irrécouvrables par prudence.

M. Jean-François THUILLIER, énonce que nous n'avons plus de factures alors que nous avons des créances.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas supportable c'est sûr mais que cela vient de la trésorerie générale.

Le budget eau régie en investissement n'est pas équilibré et s'équilibrera avec l'eau DSP dans le cadre de la fusion.

M. AUBIN, indique que pour avoir des avances remboursables de l'AESN, il faut un programme minimum de 500 000€.

Monsieur le Président revient sur l'importance d'avoir le schéma directeur rapidement pour se projeter et ne pas rater de subvention.

M. VALENTIN note que l'excédent du cinéma est de 500 000€ et demande quel est le projet qui y est rattaché.

M. Sacha HEWAK, vice-président en charge de la promotion et du développement touristiques, précise que cela financera le remplacement de tout le matériel de projections ou le passage au numérique.

Monsieur le Président refait le point sur la politique d'acquisition sur la zone de la Chapelle et sur le projet de vente sur la parcelle historique.

Une entreprise est vivement intéressée sur ce qui n'est pas encore acheté.

C'est une zone en mouvement.

M. HEWAK mentionne qu'il y a des terrains à Sézanne sur lesquels on va pouvoir prospecter.

M. COUTENCEAU précise que cette zone ne bouge plus depuis 2017 et qu'on a fait un portage financier de plus de 200 000€ par an.

Point sur les travaux

La CCSSOM prévoit, sur la ZA de la Chapelle à Esternay, des travaux de réhabilitation de la voirie existante et de ses abords. Il s'agit notamment :

- De la reprise des bordures cassées ;
- De la mise en place de bordures de sécurité type chasse roue ;
- Du remplacement des candélabres endommagés ;
- De la création d'îlots pour limiter le stationnement des PL.

Simultanément, la CCSSOM prévoit l'acquisition de plusieurs parcelles dans la continuité de la zone existante dans le but de pouvoir proposer de nouvelles possibilités aux potentiels investisseurs. Des travaux de viabilisation seraient nécessaires pour desservir ces parcelles sans toutefois obérer des extensions supplémentaires.

Sécurité

Les cas de cyber attaque sont évoqués : il faudrait que nos services réfléchissent à une façon de s'en protéger.

Méthaniseur SAS Baleine biogaz

M. VALENTIN aborde le projet de méthaniseur de la société Baleine biogaz et de l'extension de son périmètre d'épandage, en limite de notre territoire.

Monsieur le Président évoque qu'il est très en alerte à ce sujet et annonce que nous avons reçu le dossier le 15 mars.

Il faudra être vigilants sur les répercussions en termes d'eau et de voirie.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h45 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le mardi 9 mai 2023 à 19h.

Le Président,
Cyril LAURENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'L' followed by the name 'LAURENT' in smaller letters.

Le secrétaire de séance,
Thierry DUPONT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' and 'D' followed by the name 'DUPONT' in smaller letters.